

L'an deux mille seize, le vendredi 10 juin, à 19H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

Présents : Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Olivier LE CAM, Patrice CLAMOTE, Luc GOLDENBERG, Bertrand SERVOIS, Céline ROBERGE, Caroline SAILLARD, Christelle BARRIERE, Martine MÉTÉNIER, Sébastien JORANDON, Hervé COLINOT

Absent ayant donné procuration : Sandrine VOCORET à Bruno MARTINET

ORDRE DU JOUR :

- Création de poste Adjoint Administratif 1^{ère} classe suite à un avancement de grade,
- Création de postes Centre de Loisirs Sans Hébergement,
- Tarifs Centre de Loisirs Sans Hébergement,
- Tarifs location Hébergement Chabrolles,
- Adhésion médecine du travail Centre de Gestion du Cher,
- Adhésion Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagements Hydrauliques (SIETAH), et choix des délégués,
- Ajout de la compétence « Maison de Services au Public) à la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) Communauté de Communes Loire Vauvise,
- Subvention Entente Cycliste du Cher (Course fête des Coucous)
- Questions diverses
- Compte rendu commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à partir du 1^{er} janvier 2016, à temps complet suite à un avancement de grade,
- décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 11 juillet au 5 août 2016. Pour assurer l'encadrement des activités du CLSH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer 3 postes d'animateur ayant le BAFA et 1 poste de stagiaire BAFA
- décide d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'adhésion.
- Emet un avis défavorable à l'adhésion au Service Intercommunal d'Etudes de travaux et d'Aménagements Hydraulique (SIETAH) de la vallée de la Belaine et de ses affluents
- Lors du conseil communautaire de la CdC Berry Loire Vauvise du 17 mai 2016, les délégués communautaires ont décidé de prendre la compétence MSaP (Maison de Services au Public). Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré donne son accord sur l'ajout de cette compétence à la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

- décide du versement intégral du FPIC 2016 au profit de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.
- décide d'accorder une subvention d'un montant de 2500 € à l'association « Entente cycliste » pour l'organisation des courses cyclistes de la fête des coucous les 13 14 et 15 août 2016.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,



[Handwritten signature]